



# JUSTE UN CALENDRIER, PLUS CHARGÉ?



**A** l'occasion de la Présidence belge de l'Union européenne, des réunions et conseils seront organisés sur l'ensemble du territoire belge. Ces rencontres réuniront des chefs d'Etat, des chefs de gouvernement ou encore des ministres. Les services de police pourraient donc avoir fort à faire en terme de maintien d'ordre. A côté de la sécurité générale de ces réunions, ils sont susceptibles de devoir faire face à certaines formes de protestations et d'actions organisées en marge de l'événement.

Texte Gwendoline Hendrick  
Photos Lavinia Wouters



BRUXELLES – Une directive ministérielle pour les services de police prévoit toute une série de modalités, notamment au niveau de la gestion de l'information et de l'événement. Différents 'partenaires' policiers seront donc mobilisés afin que les événements liés à la Présidence se déroulent dans de bonnes conditions et paisiblement. Assurer le maintien de l'ordre public dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne est en effet une mission susceptible de mobiliser d'importants moyens, principalement en terme de personnel. Comment se prépare-t-on à ce type d'événement ? Justifie-t-il une importante mobilisation ?

Quelles seront les principales missions dans ce cadre ? Toutes ces questions, nous les avons posées au commissaire divisionnaire Pierre Vandersmissen, le directeur de l'intervention et du soutien opérationnel de la zone de police de Bruxelles-Capitale/Ixelles. Nous nous sommes également rendus au sein de la Direction générale de la police administrative de la police fédérale (DGA). Nous y avons rencontré le commissaire divisionnaire Filip Rasschaert, à la tête de la Direction des opérations de police administrative (DGA/DAO) et son adjoint le commissaire divisionnaire Frédéric Viatour ainsi que le commissaire Bart Raeymaekers, chef du service GIS (généraliste de l'intervention – intervention spécialisée – DGA/GIS).

### Des missions distinctes, un objectif commun

Si pour certains, la Présidence belge de l'Union européenne est 'l'événement policier' de cette année 2010, d'autres sont plus nuancés : "A l'heure actuelle et sachant ce que l'on sait, la Présidence n'est jamais qu'un calendrier plus chargé à gérer par rapport à ce que l'on a l'habitude de faire", explique Pierre Vandersmissen. "La plupart des rencontres sont des réunions ministérielles. Si celles-ci ne

sont pas jugées sensibles, elles ne feront pas l'objet de mesures de protection particulières de notre part", ajoute-t-il. A côté de cela, des sommets européens sont organisés depuis 2003 à Bruxelles. La zone est donc coutumière de ce genre

d'événements et des missions de maintien d'ordre qu'ils peuvent impliquer. "De plus, les sommets ont, jusqu'ici, rarement donné lieu à des manifestations importantes", souligne-t-il. La zone de police Bruxelles-Capitale/Ixelles profite néanmoins de l'occasion pour remettre son personnel à niveau en matière de formations liées aux aspects du maintien de l'ordre. De son côté, le GIS effectue la même démarche. L'unité est spécialisée dans des tâches d'appui pendant des grands services d'ordre et dans l'encadrement des groupes à risques au sein des manifestations. "Durant la Présidence, nous allons travailler sur deux axes : les dispositifs de protection des VIP et l'appui spécialisé dans le cadre du maintien de l'ordre", nous confie Bart Raeymaekers. "Sur demande du 'client' (zones de police locale via le Dirco et ensuite DAO), nous pouvons engager nos équipes et moyens spéciaux : les teams preuve, les teams arrestation, les teams lock-on, les arroseuses ainsi que les cellules de commandement spécialisées pour gérer plusieurs teams spéciaux le cas échéant", précise-t-il. "L'effort principal sera réalisé par les directeurs coordinateurs, les zones de police ainsi que d'autres services et entités telles que la Direction des opérations de police administrative", explique à son tour Filip Rasschaert. Ainsi, DAO contribuera à la mise en œuvre des objectifs des autorités administratives et des policiers, et cela sur base de trois axes. "Il s'agit de contribuer à l'analyse des risques, à fournir les renforts en hommes et en moyens et à assurer une cohérence nationale en collaboration avec la Direction générale



Frédéric Viatour & Filip Rasschaert



Pierre Vandersmissen



Bart Raeymaekers

...  
du centre de crise du gouvernement (DGCC) et d'autres partenaires-clés".

### Planification difficile

Le sommet ASEM (ASia Europe Meeting) réunissant les chefs d'Etat des 27 pays de l'Union européenne ainsi que les pays asiatiques nécessitera certainement plus d'attention de la part des différents intervenants. "Il se déroulera au Palais royal<sup>1</sup>, un lieu où nous n'avons pas l'habitude de travailler. Ce sommet demandera donc plus de préparation de notre part", expose le 'DirInt' de la police locale de Bruxelles-Capitale/Ixelles. En dehors des événements connus et déjà planifiés, la zone est en attente du calendrier des manifestations, lequel ne sera communiqué que quelques semaines à l'avance. Filip Rasschaert: "Nous obtenons les informations de plus en plus tard par rapport à ces mouvements de protestation. Actuellement, ceux-ci sont moins planifiés et organisés. Pour rejoindre un lieu de rassemblement, les participants vont, par exemple, convenir du moyen de transport à emprunter trois jours avant la manifestation". Pour les services de police concernés, il n'est donc pas toujours évident de réunir tous les renseignements nécessaires au bon encadrement de la manifestation et de connaître le planning longtemps à l'avance. "Tout va également dépendre des décisions prises lors d'un sommet. Elles peuvent rapidement donner lieu à des mouvements de protestation. Certaines thématiques, comme l'agri-



Photo Jos Balcaen

culture par exemple, sont plus sensibles que d'autres", souligne Frédéric Viatour. Trente jours (ensuite 15 jours et 7 jours) avant chaque événement, DAO envoie une analyse du risque au Centre de crise, à l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace<sup>2</sup> (OCAM), aux services de renseignements, aux Dirco's ainsi qu'aux chefs de corps de la police locale du lieu de l'événement. Ce principe est l'une des modalités contenues dans la directive ministérielle concernant la Présidence belge de l'Union européenne. De son côté, le GIS prévoit une plus grande capacité en personnel durant les six mois à venir. Le service est également en attente du calendrier complet et des demandes d'appui provenant de ses partenaires. Pour Bart Raeymaekers, le défi des collaborateurs du GIS sera de travailler avec des zones qu'ils connais-

sent moins. "Nous avons l'habitude de collaborer avec certaines polices locales telles que Bruxelles-Capitale/Ixelles. Ailleurs, nous devons sans doute adapter les tactiques et les techniques, voire les moyens, en fonction des lieux et des situations."

D'ici fin 2010, de nombreux policiers seront mobilisés dans le cadre de la Présidence. Le planning s'annonce d'ores et déjà chargé car, comme le rappellent nos interlocuteurs, les missions 'quotidiennes' devront toujours être assurées. ★

<sup>1</sup> Lire à ce sujet l'article sur les missions du Détachement de sécurité auprès du palais royal (DPPR) en page 39.

<sup>2</sup> En matière de terrorisme.



## MANIFESTER : UN DROIT FONDAMENTAL

D'un point de vue historique, les campagnes de protestation et les manifestations ont été de puissants facteurs de changement. Elles ont largement contribué aux progrès des Droits de l'Homme. La protection du droit de manifester réside dans la reconnaissance et la protection d'un ensemble de droits qui comprennent notamment la liberté d'expression et d'opinion, la liberté d'association, la liberté de réunion pacifique et les droits syndicaux et, notamment, le droit de grève. Le droit de manifester est donc un droit à part entière qui est soumis à certaines modalités prévues par la loi. Selon l'article 26 de la Constitution, les Belges ont le droit de s'assembler paisiblement et sans

armes, en se conformant aux lois qui peuvent régler l'exercice de ce droit, sans néanmoins le soumettre à une autorisation préalable. Cette disposition ne s'applique cependant pas aux rassemblements en plein air qui restent entièrement soumis aux lois de police.